APRAGAZ
Our stamp, your safety
Chaussée de Vilvorde, 156 B-1120 Bruxelles Tél :+32 2/264.03.60 - Fax : +32 2/268.89.58 Email : info@apragaz.com

BELAC 084 - INSP 17020

Rapport n° : JLD063132026

Délégué(es) : DELCORPS Jean-Louis

LA PEB srl Avenue des Combattants 131 1470 BOUSVAL info@lapeb.be	Référence(s) : [redacted] 18523P696	Installateur (Nom, Prénom, TVA) : PE 207

Rapport relatif à : **INSTALLATION DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION**

Effectué à : Grez-Doiceau Le : 06/11/2026

Identification de l'installation

Client :	[redacted]	
Adresse :	Rue du Waux Hall 19	
	1390 Grez-Doiceau	Tél n°: [redacted]
Type d'installation :	Anciennes inst. élect. dom. (8.2.1.)	

Type de visite

Vente (8.4.2.)

Données de l'installation

Type de l'installation	Unité d'habitation : Maison Description : Maison		
Panneaux photovoltaïques :	Nombre(s) :	Puissance nominale :	
Onduleurs :	Nombre(s) :	Type :	
	N° série(s) :		Puissance AC max :
Batterie domestique :	Organisme Agréé :		Date :
	Rapport de contrôle : N°		
	Possibilité fonctionnement en ilotage :		
	Fonctionnement dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel :		
	Déclenchement du système automatique de sectionnement en moins de 5 secondes (sans fonctionnement en ilotage) :		

Distributeur d'électricité : ORES Assets	Code EAN : Non communiqué		
Compteur : Marque & Type : Cobemet STN14	N° série : 5771708		
Tension : 3 X 230 V	AC ☑	DC ☐	Intensité max (A) : 32
Type d'électrode : Autre	Résistance de dispersion Ra : Pas trouver ohm		

Description de l'installation (Surintensité)

Description de l'installation (3.1.2.1.a)	Schéma unifilaire ☑ Plan de position ☑	Conformément : Nok
Implantation des tableaux, accès au matériel : Nok		
Piscine (7.2) : Absente	Sauna (7.3) : Absent	
Type de câble d'alimentation : Type : VFVB	Section L : 10 mm² + N : / mm² + PE : ? mm²	
Protection générale : Marque & type : Sursum G32A Surintensité : 32 A Courant court-circuit : / A Pouvoir de coupure : / kA		
Sectionneur général : Type : Sursum G32A	Nombre de pôles : 4(3)	Ithe Courant thermique nominal : 32 A
Détail installation voir tableaux description de l'installation	N° de tableaux : 2	N° de circuits terminaux : 27

Protection contre le contact indirect (4.2.4.3.)

Dispositif de protection courant différentiel résiduel			= 300 mA Présent (4.2.4.3.b) ☐	Espaces humides = 30 mA Présent (4.2.4.3.c) ☐	
In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés		
/	/	/	/		
Continuité connexions PE : Nok				Bouton test : N/A	
Injection courant défaut : N/A				Protection contre le contact indirect : Insuffisante	

Protection contre le contact direct (4.2.2.3.)

Tableaux	Fermé ☑ Métallique(cl1) ☑ Plastique (cl2) ☑ Ouvert ☐ Paroi arrière non hygroscopique ☐
Lignes	Fils ☑ Câble ☑ En tube ☑ Apparent ☑ Encastré ☑ Enterrés ☐ Extérieur ☑ Autre ☐
Appareils	Éclairage ☑ Prise de courant ☑ Avec terre ☑ Sans terre ☑ Matériel (poste) fixe ☑ Matériel mobile ☐
Contact impossible par :	Isolation (4.2.2.1b) ☑ Enveloppes (4.2.2.1.c) ☐
Protection contre le contact direct : Insuffisante	État du matériel fixe et mobile : Ok

Niveau d'isolement livre 1 sous-section 6.4.5.1 Mesures d'isolement et Section 6.5.6.

Appareil : Norma UNILAP 100	☐	Kyoritsu 3243	☐	Metrel 61557	☐	Mxtra	☐	Autre	☐
Connexions démontées : /									
Résistance d'isolement : Ri / Mohm (tension de test 500V Ri min 500 kohm) Ri : Nok									
Mesures non exécutées aux circuits : Sur tous				Mesures trop faible du type de circuit : /					

Infractions

3.1.2.2. : Veuillez prévoir les schémas unifilaires de l'installation (3 exemplaires).
3.1.2.3. : Veuillez prévoir les schémas de position de l'installation.
8.4.2.2. : Par l'absence des plans électriques, la liste des infractions reste incomplète.
5.3.5.2. : Il y a des prises qui ne sont pas connectées avec la terre de l'installation. La continuité de la mise à la terre du conducteur de protection n'est pas assuré.
5.4.2.1. : Un dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être prévu dans le conducteur de terre afin de pouvoir effectuer la mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre. Il doit être placé dans un endroit aisément accessible.
5.3.5.3. : Un différentiel-résiduel général d'une intensité nominale de 40 A min et de sensibilité de 300 mA doit être installé en amont de l'installation.
4.2.4.3. : Un différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilté doit être placé en amont pour la salle de bains, machine à laver, lave-vaisselle, séchoir ou des appareils similaires.
3.1.3.3. : La tension norminale doit être clairement indiquées de façon durable sur chaque tableau.
L'accessibilité du tableau peut être améliorée.
8.2.: Les dispositions dérogatoires selon article 278 de l'ancien RGIE pour les installations électriques domestiques dont la réalisation est entamée avant le 1 octobre 1981, ce qui concerne les socles de prise sans sécurité enfant, ne sont plus d'application selon chapitre 8.2 du livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Remarques et/ou notes

Le demandeur nous a informé que l'application de la sous-section 6.5.8.1.3 est d'application.

Conclusions

L'installation n'est pas conforme, au livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Le schéma unifilaire et le schéma de position ne sont pas visés.

Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel n'est pas plombé.

L'installation électrique (ne) satisfait (pas) aux exigences du livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019. L'acheteur doit effectuer une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la mise en ordre de l'installation, dans un délai de 18 mois à compter du jour de l'acte de vente. L'acheteur est libre de choisir l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

C'est une obligation de conserver le rapport (mise en service ou visite de contrôle) dans le dossier électrique. Le précédent rapport n'est pas présent.

C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.

C'est une obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

L'inspection visuelle se limite aux zones facilement visibles et accessibles. Les zones dissimulées telles que les faux plafonds, les murs creux, les puits, etc., sont exclues de notre inspection.

Ce rapport contient 5 pages de rapport + 5 page(s) d'annexe(s).

DELCORPS Jean-Louis



APRAGAZ
Our stamp, your safety

Rapport n° : JLD063132026

Description de l'installation

Identification et dispositif de protection								Canalisation		Description
Nombre	N°repère	N°pôle	I(A)	Marque	Type	PCC	Classe	Type	Section (mm²)	
1	/	4	32	Vynckier	011/13734-000	/	/	?	?	Protection ?
1	/	2	10	Vynckier	12-U	/	/	?	?	Eclairages / Prises?
11	/	2	16	Vynckier	17-U	/	/	?	?	Eclairages / Prises?
1	/	4	63	Vynckier	011/13764-000	/	/	?	?	Interrupteur coffret
1	/	2	10	Gardy	19510	/	/	?	?	Eclairages ?
1	/	2	6	Gardy	19506	/	/	?	?	Eclairages / Prises?
4	/	2	15	Gardy	19515	/	/	?	?	Eclairages / Prises?
1	/	3	16	Vynckier	17-U	3000	/	?	?	Prises?
2	/	2	25	Picostotz	SK	/	/	?	?	Eclairages / Prises?
1	/	2	30	Picostotz	SK	/	/	?	?	Eclairages / Prises?
1	/	3	20	Vynckier / Picostotz	SK / 22-U	3000	/	?	?	Eclairages / Prises?
2	/	2	10	Gardy	19510	/	/	?	?	Eclairages / Prises?

Pouvoir de coupure : 3000 ☑ 1500 ☐ autre ☐

Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 27 Nombre de circuits dédié : 0

In des protections en accord avec le Ø des conduites,appareils et matériel : Yes Section des conducteurs de protection suffisante : Yes